



N°430



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP 89/2023
PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC
APRES MIDI LUDIQUES ET JEUX

Nous, Ludovic OTHMAN, Adjoint délégué aux Sports, Commerces, Vie Associative, Emploi et Développement Economique,

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-21-1°
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22-2°
- Vu, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L2121-1 L2125-1 et suivants et L3111-1 et suivants
- Vu, l'arrêté portant délégation de fonctions à Monsieur Ludovic OTHMAN en date du 29 Mars 2022
- Vu, la Délibération du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2018 portant modifications des tarifs d'occupation du domaine public
- Vu, la demande faite par l'association PARI MIX'CITE en date du 6 Octobre 2023

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les manifestations d'intérêt général sur le territoire communal,
Considérant le caractère d'intérêt local de la demande il y a lieu d'autoriser temporairement l'occupation à titre gracieux du Domaine Public lors de ces manifestations.

ARRÊTONS

Article 1 : L'association PARI MIX'CITE, représentée par Madame MARTINI Céline, est autorisée à occuper le domaine public de façon précaire et révocable aux lieux et horaires citée ci-dessous pour leurs après midi ludiques et jeux :

MERCREDI 25 OCTOBRE 2023 –TERRAIN DE LA TOURRE – Grands Jeux Olympiades :

- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
 - Mercredi 25 Octobre 2023 de 11h00 à 17h30
- OUVERTURE DE LA MANIFESTATION AU PUBLIC
 - Mercredi 25 Octobre 2023 de 14h00 à 16h30

JEUDI 26 OCTOBRE 2023 – RUE DE L'ASPRE DU N° 1 AU N°5 - La Rue est à Nous :

➤ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Jeudi 26 Octobre 2023 de 11h00 à 18h00

➤ OUVERTURE DE LA MANIFESTATION AU PUBLIC

- Jeudi 26 Octobre 2023 de 14h00 à 17h00

SAMEDI 28 OCTOBRE 2023 – PARKING CENTRE SOCIAL LA PASSERELLE - après-midi Médiéval :

➤ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Samedi 28 Octobre 2023 de 11h00 à 18h00

➤ OUVERTURE DE LA MANIFESTATION AU PUBLIC

- Samedi 28 Octobre 2023 de 14h00 à 17h00

Article 2 : L'association PARI MIX'CITE prendra toutes dispositions relatives aux autorisations préalables nécessaires à la conduite de l'activité qu'il dispensera sur cet espace, notamment au regard des réglementations dans les domaines sanitaires ou administratifs.

Article 3 : L'occupante, s'engage à veiller à ce que les normes sanitaires en vigueur soient respectées.

Article 4 : Cette autorisation est délivrée à titre gratuit.

Article 5 : L'espace occupé devra être entièrement libéré au terme de la durée de la présente autorisation. Le bénéficiaire est personnellement responsable de toute dégradation du domaine qui serait constatée à l'issue de l'occupation.

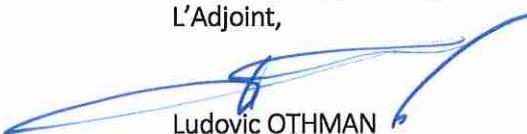
Article 6 : Un arrêté réglementant les dispositions relatives aux stationnements et la circulation sera pris dans les délais impartis.

Article 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage 72 heures à l'avance et sera notifié à l'intéressé.

Article 8 : Madame la Directrice Générale des Services, le Responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du Présent arrêté dont une copie leur sera transmise pour ampliation.

Fait à Carros, le 11 Octobre 2023

Pour le Maire, par délégation,
L'Adjoint,


Ludovic OTHMAN

